



Le 27 février 2025

Objet : Lettre ouverte au Monde
Envoi en R/AR n° 1A 138 429 7569 6
et via courrier-des-lecteurs@lemonde.fr,
monnot@lemonde.fr

à **Madame Caroline Monnot**,
Directrice de la rédaction
Le Monde
67 avenue Pierre Mendès France
75013 Paris

Madame la Directrice de la rédaction,

Le 18 février 2025, le Monde a publié une tribune intitulée « La vaccination maternelle doit être une priorité de Santé Publique », co-signée par 52 « personnalités du monde de la santé ».

Comme très souvent dans les campagnes de ce type, les possibles avantages de la vaccination sont mis en avant en occultant les risques.

La [Charte d'éthique et de déontologie](#) du Monde, telle qu'elle fut autrefois respectée dans vos colonnes, mentionne notamment les principes suivants :

- La vocation des titres du groupe Le Monde est de fournir, sur tout support, une information de qualité, précise, vérifiée et équilibrée.
- Les journalistes (...) évitent le sensationnalisme, les approximations et les partis-pris.
- [Le journaliste doit] Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité ;
- Publier seulement les informations dont l'origine est connue ou les accompagner, si c'est nécessaire, des réserves qui s'imposent ;
- Ne jamais confondre le métier de journaliste avec celui du publicitaire ou du propagandiste ;

Avez-vous vérifié les affirmations contenues dans cette tribune ? Pensez-vous que l'information ainsi relayée par vous n'a pas de parti-pris ? Vos lecteurs n'ont-ils pas le droit de connaître la vérité, tant sur les risques liés à cette vaccination que sur les liens d'intérêts de cette campagne menée avec l'industrie pharmaceutique ? N'était-il pas dans votre mission, si vous teniez à diffuser cette tribune, de l'accompagner des réserves qui s'imposent ?

Permettez-nous de vous apporter quelques éléments qu'il serait éthique de porter à la connaissance de vos lecteurs.

Les risques concernant la vaccination des femmes enceintes

Parmi les vaccinations ciblées dans la tribune, est mentionnée celle contre la coqueluche. Mais... il n'existe pas de vaccin monovalent contre la coqueluche. Celle-ci ne peut donc être réalisée qu'avec un vaccin contre tétanos – diphtérie – polio – coqueluche (le [Repevax](#) en l'occurrence). Est-il éthique d'injecter un vaccin tétravalent à une femme enceinte, alors que seule la coqueluche est visée, et que ce vaccin contient un adjuvant à base d'aluminium, sachant qu'aucune étude de sécurité n'est mentionnée sur les effets indésirables qu'il pourrait engendrer chez le fœtus ou l'enfant à naître ?

Toute vaccination prénatale soulève des questions liées 1) au transfert placentaire de composés aluminiques vers les tissus du fœtus (y compris le cerveau), tant chez l'homme que chez l'animal, comme cela a été décrit dans la littérature scientifique [[Anane, 1997](#) ; [Kruger, 2010](#) ; [Yumoto, 2010](#) ; [Michelsen-Correa, 2021](#)] ; 2) à l'activation immunitaire maternelle, pour laquelle les premières hypothèses ont été proposées dans les années 1980 et qui est depuis les années 2000 un modèle classiquement utilisé pour induire expérimentalement des troubles neuro-développementaux chez l'animal ([Shi & Patterson, 2005](#) ; [Estes, 2016](#) ; [Han et al., 2021](#)).

Entendez aussi l'inquiétude exprimée par Patterson dès 2006 : « *I think that universal vaccination of pregnant women could get us into a whole new set of problems.* » ([source](#))

Enfin, l'essai randomisé doté du plus gros effectif (273 femmes) visant à évaluer une vaccination tétanos – diphtérie – coqueluche pendant la grossesse ne peut qu'inquiéter ([Halperin, 2018](#)). Cet essai, réalisé à 30 semaines de grossesse, ne respecte pas les standards de l'*Evidence Based Medicine* dans la mesure où le groupe témoin n'a pas reçu un placebo (solution saline) mais un vaccin tétanos – diphtérie (Td Adsorbed, Sanofi Pasteur) : « *Les participants ont été répartis de manière aléatoire à l'aide d'une liste de randomisation générée par ordinateur, dans un rapport de 1:1, en blocs équilibrés de 4 pour recevoir le vaccin Td ou le vaccin Tdap. Le vaccin Td a été choisi comme comparateur (plutôt que le placebo) pour mieux cibler l'analyse sur l'effet des antigènes de la coqueluche.* » Les deux groupes ont donc reçu une dose identique de phosphate d'aluminium (1,5mg). Dès lors, comment identifier des effets indésirables liés à cet adjuvant neurotoxique ?

Les liens d'intérêts de cette campagne avec l'industrie pharmaceutique

Cette tribune est soutenue, voire possiblement impulsée, par l'industrie pharmaceutique. Elle est mise en œuvre par la société Nextep (membre fondateur de Medvance, dont la devise est « *Welcome to European healthcare markets* »), et « soutenue par Pfizer ». Ce n'est (étonnamment) pas visible dans la tribune, mais dans la liste des signataires.

De plus, nombre de ces signataires ont des liens d'intérêts forts avec cette même industrie pharmaceutique. Et comme souvent dans les articles publiés dans la presse, ces liens ne sont pas portés à la connaissance des lecteurs, ce qui est une violation du code de santé publique, dans ses articles [L 4113-13](#) et [R 4113-110](#). Certes, il est mentionné en bas de la tribune que « Les liens d'intérêts éventuels sont consultables sur le site : Transparence.sante.gouv.fr », mais cela ne saurait répondre à l'exigence de transparence du législateur. Il suffit d'accéder à cette base de données avec comme objectif de connaître les liens d'intérêts des signataires de la tribune pour constater son manque de fiabilité. L'industrie du médicament juge d'ailleurs elle-même que « *la plateforme grand public reste encore très difficilement lisible. (...) Dans ces conditions, il apparaît extrêmement difficile de la*

déchiffrer pour des non experts du secteur de la santé. » ([Analyse de la base transparence-santé](#) – LEEM - Juillet 2023).

Le Monde fera-t-il preuve de transparence, en publiant cette Lettre Ouverte pour informer ses lecteurs ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la Directrice de rédaction, en nos sincères salutations,

Pour E3M, le Président,



Didier LAMBERT

Pièces jointes :

Pièce 1 : Anane 1997, abstract

Pièce 2 : Kruger 2010, abstract

Pièce 3 : Yumoto 2010 , abstract

Pièce 4 : Michelsen-Correa 2021, abstract

Pièce 5 : Shi & Patterson 2005, abstract

Pièce 6 : Estes 2016, abstract

Pièce 7 : Han et al. 2021, abstract

Pièce 8 : Patterson 2006, extrait